

REVUE DE PRESSE



10/02/2025



FONCTION PUBLIQUE

PAR BASTIEN SCORDIA

7 février 2025, 11:29, mis à jour le 7 février 2025, 11:29

Fonction publique : Laurent Marcangeli enterre à ce stade le projet de loi "Guerini"

Au vu notamment de la situation politique à l'Assemblée nationale, Laurent Marcangeli ne compte pas reprendre dans l'immédiat le projet de loi de réforme de la fonction publique préparée par son prédécesseur Stanislas Guerini. *"Je ne dis pas pour autant que tout est à jeter ou que tout est à prendre"*, tempère néanmoins le ministre. Malgré l'abandon de la perspective d'une "grande loi" fonction publique, les syndicats restent sur leurs gardes.



Laurent Marcangeli vient de confirmer dans nos colonnes ce qu'il avait indiqué aux syndicats début janvier : compte tenu notamment du contexte politique, le

gouvernement Bayrou ne compte pas reprendre le projet de loi de réforme de la fonction publique préparé par Stanislas Guerini. Pas *"dans l'immédiat"* en tout cas, précise son entourage. Vivement contestée, cette réforme prévoyait le développement de la rémunération au mérite, l'assouplissement du dispositif de licenciement pour insuffisance professionnelle ou encore la constitution de filières professionnelles en lieu et place des catégories A, B et C de la fonction publique.

"Il n'y a pas pour le moment d'initiative gouvernementale prévue sur ce texte", vient ainsi d'affirmer le nouveau ministre dans un entretien qu'il nous a accordé ce jeudi 6 février. Un entretien au cours duquel il développe sa volonté *"d'apaisement"* après le très agité épisode Kasbarian. *"Il n'y a pas de calendrier législatif pour le texte préparé par mon prédécesseur Stanislas Guerini"*, abonde-t-il en référence à la situation politique et à la fragmentation entre les différents partis qui rendent difficile pour l'équipe Bayrou, comme ce fut le cas pour le gouvernement Barnier, l'obtention d'une majorité à l'Assemblée nationale sur une *"grande loi"* fonction publique ou sur d'autres textes.

À lire aussi : **Laurent Marcangeli : "Il faut battre en brèche le procès en paresse que l'on fait aux fonctionnaires"**

"Nous sommes dans un environnement politique où il est très compliqué de trouver une majorité sur un texte à l'Assemblée nationale", confirme ainsi Laurent Marcangeli. Mais, "je ne dis pas pour autant que tout est à jeter ou que tout est à prendre dans la réforme qui était préparée", ajoute-t-il dans nos colonnes sans plus de précisions.

Prudence de mise chez les syndicats

Sans surprise, l'abandon pour le moment de la perspective d'une telle "grande loi" sur la fonction publique est accueilli favorablement par les syndicats. *"Sur la méthode, c'est évidemment une très bonne chose",* estime ainsi Mylène Jacquot de la CFDT. *"Ne pas suivre le projet de loi Guerini est une bonne chose, car avant de s'attaquer aux éléments contreproductifs, il y a urgence à redonner de l'attractivité aux agents publics",* abonde Stanislas Gaudon de la CFE-CGC.

Les organisations syndicales restent néanmoins sur leurs gardes quant à l'avenir de la réforme préparée par Stanislas Guerini. *"La réponse de Laurent Marcangeli laisse toutes les portes ouvertes, en bien tant qu'en mal, juge ainsi Pascal Kesller de la FA-FP. Ce n'est pas une bonne chose, nous avons besoin de clarté".* *"Sa réponse n'est pas satisfaisante dès lors qu'il n'y a toujours aucune transparence sur le projet préparé par son prédécesseur, qu'il fait état d'une impossibilité législative et qu'il considère que tout ne serait pas à jeter",* ajoute Christophe Delecourt de la CGT.

À lire aussi : Fonction publique : le nouveau ministre, Laurent Marcangeli, opte pour un discours d'apaisement

Si aucune "grande loi" fonction publique n'est prévue par le gouvernement Bayrou, les différents points de la réforme préparée par Stanislas Guerini devraient malgré tout être rapidement au cœur des discussions entre l'administration, les syndicats et les

employeurs publics. Dans nos colonnes, Laurent Marcangeli a effectivement annoncé son souhait de les réunir prochainement pour "*aborder différents sujets de fond*", comme l'attractivité, les parcours de carrière, la mobilité mais aussi les rémunérations. Un cadre dans lequel devrait ainsi être évoqué la question des grilles indiciaires et certainement donc de nouveau celle de la rémunération au mérite dont les modalités sont régies notamment par les textes réglementaires.

Pour Luc Farré, toutefois, cette rémunération au mérite n'est toujours "*pas un sujet prioritaire*". Au contraire, ajoute-t-il, "*nous souhaitons ouvrir le chantier des carrières et des grilles indiciaires qui est indispensable pour améliorer l'attractivité et le pouvoir d'achat des agents publics*".

TRIBUNE

Handicap : la France ne fait que reculer

Article réservé aux abonnés

Le handicap au quotidien dossier ▾

La loi sur le handicap aura 20 ans d'existence le 11 février. Alors que certains politiques voudront nous faire croire que la France avance sur la question du handicap, le sociologue Pierre-Yves Baudot s'inscrit en faux.

Le 11 février, de nombreux événements vont célébrer le 20e anniversaire de la loi sur le handicap. Celle-ci sera certainement décrite comme un tournant considérable pour l'égalité des droits. Les regrets seront sans doute nombreux : on pointera des retards et tous les progrès qui restent à accomplir et les délais encore trop longs... Mais le constat sera que la France avance, pas bien vite certes, mais qu'elle avance, et dans la bonne direction.

A lire aussi

Vingt ans après la loi sur le handicap : «On ne peut pas attendre encore trois générations pour qu'une personne handicapée ait les mêmes droits qu'une personne valide»

La France avance ? Nous avons plutôt enclenché la marche arrière. Prenons le cas de l'école. La loi du 11 février annonçait que tout enfant devait être scolarisé à l'école de son quartier, sauf dérogation. Le nombre d'enfants handicapés scolarisés à l'école ordinaire a bien évolué : 100 000 en 2006, 436 000 à la rentrée 2023. Mais le nombre d'enfants accueillis (c'est-à-dire qui ne sont pas scolarisés) dans les Instituts médico-éducatifs (IME) n'a pas bougé : les 80 000 places disponibles sont toujours occupées. Promesse non tenue. Le discours a en revanche bien changé. Les derniers ministres de l'Education nationale ont enchaîné les reculs : [les élèves handicapés étaient «perturbateurs» pour Nicole Belloubet](#), et *«ne peuvent pas tous aller à l'école»* pour Pap Ndiaye. Un rapport parlementaire déposé en 2023 par deux députés, Servane Hugues (Renaissance) et Alexandre Portier (Droite républicaine), invente *«l'inclusion inversée»*, soit l'organisation de visites d'Instituts médico-éducatifs (IME) pour les enfants des écoles ordinaires, un peu comme on visiterait un zoo...

Lourdeurs administratives

La France avance dans le bon sens ? En matière d'accessibilité, nous savons faire. Nous avons construit un village olympique presque parfait. Mais pour toutes celles et ceux qui ne sont pas athlètes paralympiques, l'accès à l'espace public est éreintant et décourageant. Les problèmes commencent dès le logement. Dans son rapport annuel rendu public le 4 février, la Fondation pour le logement des défavorisés décrit les ascenseurs en panne, les logements inadaptés, les discriminations vécues. Pourtant, la France a choisi de revenir sur le principe d'une accessibilité du bâti neuf affiché en 2005 en imposant, à l'article 64 de la loi Elan adopté en 2018, un quota de 20 % de logements neufs accessibles. Les plus cyniques diront que cela n'a pas changé grand-chose : la loi de 2005 connaissait tellement de dérogations qu'elle n'avait jamais vraiment été appliquée. L'adoption de la loi Elan a éloigné l'horizon d'un logement accessible à toutes et tous. En ratifiant la Convention internationale des droits des personnes handicapées en 2010, la France s'est engagée à fermer ses établissements spécialisés. Elle ne peut s'engager dans cette désinstitutionnalisation sans disposer d'un parc de logements accessibles.

Comment en sommes-nous arrivés à enclencher la marche arrière ? Souvent, ce sont les lourdeurs administratives des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) qui servent de défouloir. Elles ont d'ailleurs été inventées pour endosser la responsabilité à la place des véritables donneurs d'ordres : les acteurs politiques. Si leur fonctionnement peut être bien meilleur, leurs difficultés ne dépendent pas que d'elles. L'obligation d'une visite à domicile d'un ergothérapeute pour obtenir un aménagement de son logement au titre de la Prestation de compensation du handicap est une décision imposée aux MDPH par les conseils départementaux : elle a pour effet d'accroître les délais de traitement et par conséquent de limiter l'accès à ce droit. Les personnes qui ne peuvent attendre financent elles-mêmes les travaux.

Un anniversaire à célébrer ?

Les gouvernements de ces deux dernières décennies ont aussi limité la mise en œuvre de la loi de 2005. Celle-ci énonçait des droits (accessibilité, compensation, égalité, participation) que les personnes pouvaient faire valoir en justice. Mais les acteurs politiques, sous pression, ont sécurisé juridiquement celles et ceux qui pouvaient être mis en cause pour non-respect de la loi. En 2014, le gouvernement met en place en catastrophe les Agendas d'accessibilité programmés (Ad'Ap) qui accordent cinq ou dix ans de délai aux établissements recevant du public qui ne respectaient pas les normes d'accessibilité. C'est parce que la SNCF avait signé un Ad'ap que le tribunal de grande instance de Toulouse a débouté [un passager handicapé](#) de sa plainte pour manquement aux obligations légales. Et lors de la Conférence nationale du handicap en 2023, Emmanuel Macron a annoncé un nouveau délai de dix ans.

Y a-t-il donc un anniversaire à célébrer ? Malgré d'importants défauts, la loi du 11 février 2005 portait une réelle ambition : faire du handicap une action transversale à toute l'action publique. Pris en considération de façon anticipée dans le bâtiment, les organisations de travail ou la pédagogie, le handicap transforme les façons de faire. Cela exige des décideurs politiques une responsabilité et un engagement forts, dans le soutien accordé à la parole des personnes concernées et dans les arbitrages rendus. Cela exige de contenir les pressions du marché et de soutenir le changement, non pas du regard, mais des normes et des routines d'une société pensée par et pour les valides. Nos sociétés démocratiques y trouveraient un levier de justice sociale. Mais qui le veut encore ?

par Pierre-Yves Baudot, Professeur de sociologie à l'Université Paris-Dauphine - PSL

publié le 8 février 2025 à 16h52



Postes, formation, orientation : ce que contient finalement le budget de l'Education nationale

Au-delà de la sauvegarde des 4.000 postes d'enseignants, le budget de l'Education nationale est en baisse de plus de 150 millions d'euros par rapport à la copie du gouvernement Barnier. Des coups de rabot touchent certaines missions prioritaires.



Le pacte enseignant ne subira finalement pas de coup de rabot. (Damien Cerneaux/REA)

Par **Marie-Christine Corbier**

Publié le 8 févr. 2025 à 11:00 | Mis à jour le 9 févr. 2025 à 13:11

 Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Les apparences sont sauvées. **Les 4.000 postes d'enseignants** que le gouvernement Bayrou **a renoncé à supprimer** figurent bien dans le texte final du projet de loi de finances pour 2025 tel qu'il a été adopté définitivement jeudi.

Pour ces 4.000 postes, le ministère assure avoir reçu 50 millions d'euros supplémentaires, correspondant au coût pour la seule année 2025 (de septembre à décembre). Mais, en commission mixte paritaire, les parlementaires avaient voté 50 millions d'euros de coupes sur la formation des enseignants. Le financement des postes se fait donc à budget constant. Il ne se fera pas en puisant sur le pacte enseignant, **contrairement à ce qu'avait voté le Sénat** en décembre dernier.

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE – Budget 2025 : les grands perdants et les rares gagnants parmi les ministères**

Pour financer ces 4.000 postes au-delà du seul mois de décembre, et donc sur l'ensemble de l'année scolaire 2025-2026, le ministère devra trouver 100 millions supplémentaires. A partir de la fin février, l'Education nationale doit s'atteler au budget prévisionnel pour étendre ces recrutements en année pleine.

Parmi les programmes qui profitent du budget 2025, celui consacré à la « vie de l'élève » enregistre une hausse de 2 millions d'euros au service de la lutte contre le harcèlement et du dispositif « 30 18 », numéro unique pour les victimes. Mais ces crédits seront prélevés sur le programme de « soutien de la politique de l'Education nationale ».

Par rapport à la version déposée par le gouvernement Barnier en octobre 2024, le budget de la mission enseignement scolaire est en baisse de 156 millions d'euros. Sur cette somme, le ministère mise sur 74 millions d'économies liées au **taux d'indemnisation des congés maladie réduit à 90 %** et sur 77 millions prélevés sur les réserves des programmes de l'Education nationale en dehors de la masse salariale. Le ministère estime que sa réserve de précaution a été diminuée par deux, mais considère que cela ne modifie pas sa capacité à mettre en oeuvre ses politiques publiques.

L'Onisep, seul opérateur qui trinque

Un coup de rabot remarqué concerne néanmoins l'Onisep, à hauteur de 5 millions d'euros, alors même qu'Elisabeth Borne entend faire de l'orientation « **un enjeu crucial** ». C'est ce qu'avait déclaré la ministre de l'Education nationale lors de son discours de passation de pouvoir à son arrivée rue de Grenelle, fin décembre.

Cette coupe de 5 millions avait été décidée par les sénateurs en décembre, qui avaient aussi voté en faveur de coupes dans les budgets de Réseau Canopé (20 millions) et du Conseil d'évaluation de l'école (4 millions). Ces derniers ont été épargnés. L'Office national d'information sur les enseignements et les professions est le seul à subir le coup de rabot.

Faut-il y voir le prélude à un plan de transformation de l'opérateur ? L'Education nationale ne donne pas de détails sur les économies à réaliser, rappelant simplement que l'Onisep mène, « par délégation du ministère, une politique tout à fait prioritaire ».

LIRE AUSSI :

- **EN CHIFFRES - Dans les collèges et lycées, des sorties scolaires victimes d'un tour de vis budgétaire**

La formation des enseignants est aussi concernée par les coupes, à hauteur de 50 millions d'euros. Elles paraissent minimes au regard du coup de rabot de 1 milliard envisagé par le Sénat en décembre. Mais l'économie porte, là encore, sur un sujet affiché comme prioritaire. Au ministère, on évoque toutefois les concours qui ne font pas le plein : les contractuels recrutés pour pallier l'absence de lauréats aux concours ne relèvent pas des mêmes actions budgétaires.

Le ministère devra encore trouver de quoi abonder la part publique du Pass culture. Les projets préservés par les enseignants qui n'ont pas pu être validés par leur chef d'établissement seront financés, a promis Elisabeth Borne.

Si l'on compare le budget 2025 de l'Education nationale à celui de 2024 - et non pas par rapport à la copie du gouvernement Barnier -, il enregistre une baisse de 43 millions d'euros. Le premier budget de l'Etat reste quasi stable à 64,3 milliards d'euros. Mais **compte tenu de la seule hausse des prix**, cela revient à lui demander un effort d'au moins 1,3 milliard d'euros cette année.

Marie-Christine Corbier

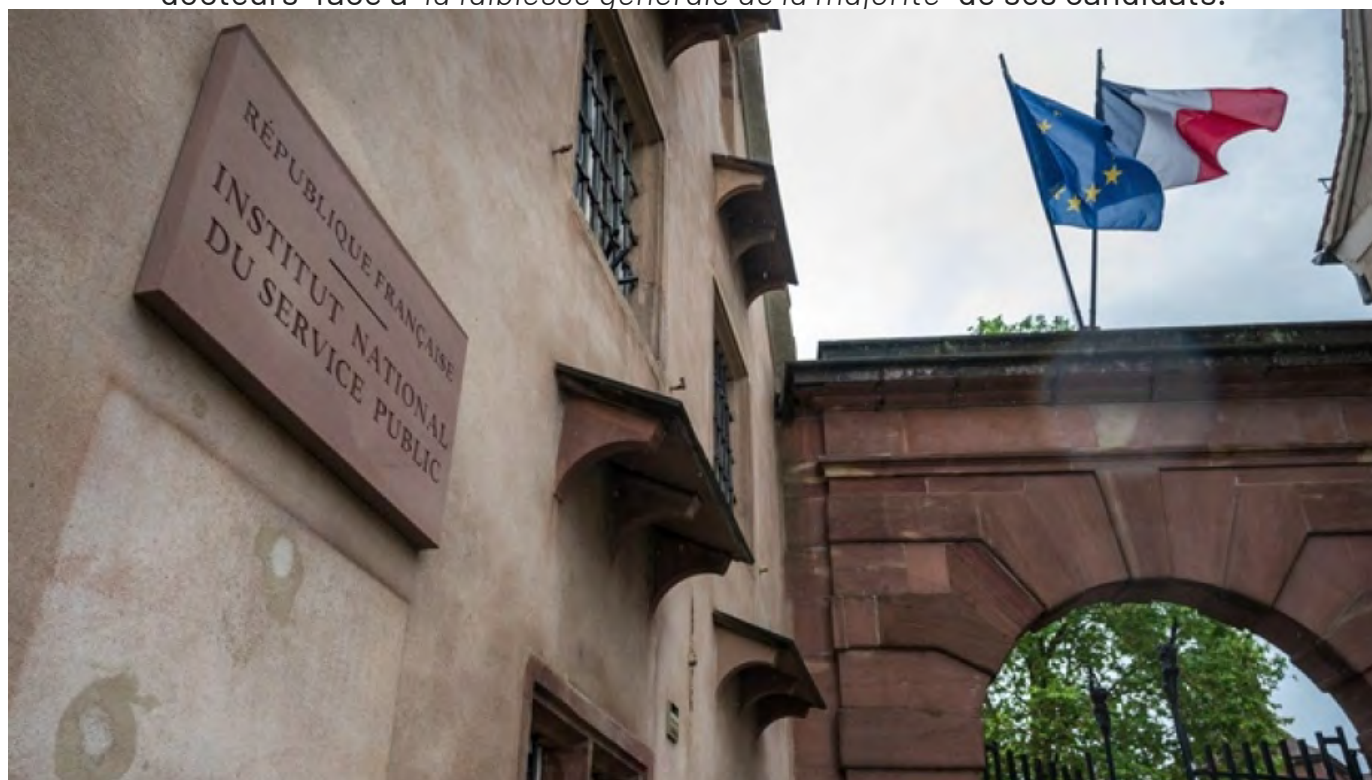
THÉMATIQUES ASSOCIÉES

PAR BASTIEN SCORDIA

7 février 2025, 10:55, mis à jour le 7 février 2025, 10:55

Haute fonction publique : le jury des concours de l'INSP appelle à revoir plusieurs épreuves

Dans son rapport, le président des jurys des concours 2024 d'entrée à l'Institut national du service public (INSP), Jean-François Verdier, propose plusieurs ajustements des nouvelles épreuves d'accès à l'Institut. Le caractère éliminatoire de l'épreuve d'anglais est notamment critiqué. Les jurys appellent aussi à donner une place plus importante à l'épreuve d'entretien, mais également à augmenter le nombre d'épreuves aux concours "docteurs" face à *"la faiblesse générale de la majorité"* de ses candidats.



Faut-il déjà revoir la réforme des concours d'entrée au sein de l'Institut national du service public (INSP), l'institut ayant remplacé l'ENA ? C'est en tout cas l'opinion de l'inspecteur général des finances Jean-François Verdier, le président des jurys des concours d'entrée 2024 à l'INSP, la première année concernée par la nouvelle formule d'épreuves.

Dans son rapport publié ce mercredi 5 février, l'inspecteur général des finances avance en effet plusieurs *"suggestions"* d'ajustement des nouvelles épreuves. La réforme des concours d'accès à l'INSP visait, pour rappel, à rendre moins académique et plus professionnel le processus de sélection des aspirants hauts fonctionnaires. Elle s'est traduite notamment par la réduction du nombre d'épreuves et le maintien de celle de culture générale, qui implique désormais un programme et un certain nombre de références.

Les oraux, pour leur part, se sont vus recentrés. Pour l'épreuve d'anglais, consistant en la lecture d'un extrait et le commentaire d'un texte suivi d'une conversation avec le jury, les points au-dessus de 10 ne sont plus pris en compte. Toute note inférieure à 10 sur 20 est, en revanche, éliminatoire.

Critiques sur le caractère éliminatoire de l'épreuve d'anglais

Mais, explique Jean-François Verdier, avec la solution retenue *"on aboutit à une situation pire que la précédente"* : *"Obtenir 9/20 par exemple dans l'ancienne formule constituait certes un handicap face au candidat ayant obtenu 18 mais c'était un handicap qui pouvait se combler grâce aux autres épreuves. Dans la formule mise en œuvre cette année, le 9 est éliminatoire... quand bien même le candidat aurait obtenu des notes brillantissimes aux*

autres épreuves". Ce "risque" est d'ailleurs "advenu sans grande surprise", ajoute-t-il en citant le cas de "plusieurs candidats remarquables" éliminés "pour cette seule et unique raison" d'avoir obtenu moins de 10 à l'épreuve d'anglais. Une "anomalie" et même une "situation absolument inacceptable", selon le président des jurys.

Dans son rapport, Jean-François Verdier ne nie pas pour autant *"l'importance"* de la maîtrise de la langue anglaise *"pour l'ensemble"* des hauts fonctionnaires et le souhait initial de la réforme qui visait à *"lutter contre des discriminations de nature essentiellement sociales"* en *"atténuant"* le poids de l'anglais dans les résultats d'admission. Les candidats issus de milieux favorisés avaient en effet de meilleures notes à cette épreuve d'anglais que les autres candidats.

Le caractère *"dissuasif"* de la possibilité d'éliminer définitivement un candidat ayant moins de 10 à l'épreuve d'anglais *"n'est pas de nature"* *"à améliorer l'attractivité"* des concours, estime l'inspecteur général des finances. Il appelle ainsi la direction de l'INSP à *"modifier radicalement"* cette épreuve en ne la rendant plus éliminatoire. À ce propos, Jean-François Verdier propose de s'inspirer de la notation de l'ancienne épreuve de sport. Selon son scénario, les candidats seraient toujours notés de 0 à 20 mais seuls seraient retenus les points au-dessus de 10 sur 20 *"dans la limite maximale de + 5 pour éviter les discriminations"*. Les candidats n'obtenant pas la moyenne se verraient néanmoins appliquer un *"malus"* correspondant au nombre de points manquants pour parvenir à la moyenne, avec -2 points par exemple pour une note de 8/20, le tout toujours dans la limite de -5 points.

"Renforcer le poids" de l'épreuve d'entretien

Pour "ne pas risquer de voir l'épreuve d'anglais être considérée dès lors comme peu importante", le président des jurys propose aussi d'augmenter son coefficient de 1 à 2, voire à 3. Il suggère également d'imposer une "remise à niveau" pour ces candidats "durant les deux années de scolarité" avec une obligation de cours renforcés et/ou des stages en immersion "afin de les faire atteindre un niveau qui serait attesté par une certification externe".

Au-delà de cette épreuve d'anglais, le président des jurys recommande aussi de "renforcer le poids des épreuves d'admission" en affectant notamment un coefficient "plus important" à l'épreuve d'entretien. Désormais conduite sur une heure et non plus 45 minutes, cette épreuve, estime-t-il, doit "constituer la pierre angulaire du recrutement des hauts fonctionnaires de l'État". "Elle permet réellement (aux jurys) de conduire un échange approfondi, entre cinq personnes chevronnées et un candidat placé dans la situation la plus confortable possible", développe-t-il.

Pour que cette épreuve d'entretien "ait un caractère plus déterminant", Jean-François Verdier suggère ainsi d'augmenter (de 2) ses coefficients respectifs dans les différents concours pour "mieux cerner la personnalité des candidats." À l'heure actuelle, cette épreuve d'entretien "pèse" de 28 à 30% dans le total des épreuves selon les voies d'accès. "Cela me semble insuffisant (au regard notamment) des nuances apportées à l'objectivation de l'évaluation de la mise en situation collective par les membres du jury concerné", développe le président des jurys.

"Faiblesse générale" des candidats aux concours "docteurs"

Autre proposition de Jean-François Verdier dans son rapport : *"améliorer la structure du concours docteurs"* qui vient d'être prolongé de deux années. *"À l'instar des jurys qui nous ont précédé, nous n'avons pu que constater la faiblesse générale de la majorité (de ces) candidats",* est-il ainsi écrit dans le rapport. Un constat battu en brèche sur LinkedIn par le président des jurys des concours 2022 d'entrée à l'INSP, l'universitaire Alain Beretz : *"Bien au contraire, le jury que j'ai eu l'honneur de présider s'est félicité de l'excellent niveau des candidats docteurs et a recommandé un doublement de son contingent. Nous avons aussi recommandé que l'INSP se positionne en leader sur ce sujet du recrutement des docteurs dans la fonction publique, afin que notre haute administration comble, sur ce plan, son retard avec nos partenaires essentiels en Europe".*

Outre ces critiques sur les profils des candidats à ce concours "docteurs", les jurys 2024 jugent aussi comme *"totalement anormal"* le fait que ces candidats n'aient qu'une seule épreuve écrite à passer contre quatre à cinq pour les candidats aux autres voies d'accès à l'INSP. Consistant en la vérification de la maîtrise de connaissances scientifiques, cette épreuve, ajoutent-ils, *"ne contient pas d'éléments permettant d'apprécier un minimum de connaissances juridiques ou économiques de la part des candidats, socle de base de la formation puis de la carrière des administrateurs de l'État".*

Les jurys 2024 poussent ainsi à la création d'une nouvelle épreuve écrite pour ce concours "docteurs". Une épreuve qui pourrait prendre la forme d'une note opérationnelle au choix du candidat, entre une épreuve de droit public et une épreuve d'économie. Elle pourrait autrement consister en des réponses à des questions sur ces deux matières. Pour l'admission à ce concours spécial, les jurys proposent également d'ajouter une épreuve de *"mise en situation collective"* comme pour les candidats aux autres voies d'accès à l'INSP. *"Les jurys n'ont toujours pas compris pourquoi les docteurs en*

étaient exemptés", est-il écrit dans le rapport. Charge désormais à la direction de l'institut de traiter l'ensemble de ces recommandations avant, peut-être, de faire à nouveau évoluer ses épreuves d'accès.

Retraites : les difficiles équations de l'équité

Les baby-boomers sont les grands gagnants de notre système par répartition. C'est sur eux qu'il faudrait faire peser une bonne partie du rééquilibrage budgétaire, tout en rendant le mécanisme plus redistributif à l'intérieur d'une génération, explique l'économiste Frédéric Cherbonnier.



Le débat en France devrait davantage se porter sur le caractère antiredistributif de notre système de retraites, où les catégories populaires, décédant en moyenne trop tôt pour bénéficier pleinement de leur droit à la retraite, financent celle des cadres, estime Frédéric Cherbonnier. (iStock)

Par **Frédéric Cherbonnier** (Professeur à Sciences Po Toulouse et chercheur à Toulouse School of Economics)

Publié le 9 févr. 2025 à 18:00 | Mis à jour le 9 févr. 2025 à 22:13

 Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Afin de faire face à notre dette publique, soutenir le pouvoir d'achat, investir pour l'avenir, il nous faut relever le taux d'emploi des seniors. Cela passe par un durcissement des conditions d'accès à la retraite - âge légal et conditions pour un départ anticipé. Mais dans le contexte budgétaire et politique actuel, cela n'est possible qu'en allant vers un système plus équitable.

Premier angle d'approche : l'équité intergénérationnelle, jaugée en analysant l'écart entre cotisations versées et pensions perçues. Selon le dernier rapport **du Conseil d'orientation des retraites** (COR), les plus de 75 ans ont bénéficié d'un « taux de rendement interne » de près de 2 %. Ce taux correspond au rendement réel équivalent dans un système par capitalisation, soit le taux de rémunération qu'aurait retenu un assureur pour capitaliser les cotisations et les transformer à terme en une rente viagère d'un montant équivalent. Pour les Français actuellement en activité, ce taux sera beaucoup plus bas, il devrait passer sous la barre de 0,5 % pour ceux qui aujourd'hui ont moins de 50 ans ! Résultat de la moindre croissance de l'activité économique et des mesures prises pour faire face au vieillissement de la population : désindexation des retraites de l'évolution des salaires, allongement de la durée de cotisation, etc.

La pénibilité, l'arbre qui cache la forêt

Second angle d'approche : l'équité intragénérationnelle, liée en grande partie aux inégalités de santé. Sur ce point, la question de la pénibilité au travail est l'arbre qui cache la forêt. Elle n'explique qu'une petite partie des écarts de santé, alors que le débat en France devrait davantage se porter sur le caractère anti-redistributif de notre système de retraites - les catégories populaires décédant en moyenne trop tôt pour bénéficier pleinement de leur droit à la retraite, et finançant à la place celle des cadres !

« Afin de rendre le système plus redistributif, il faudrait mettre en place un taux de remplacement plus élevé pour les petites retraites. »

Les écarts d'espérance de vie résultent pour une large part d'un déterminisme social : les catégories les plus pauvres (le premier décile de revenu) ont la même espérance de vie à

59 ans que la moyenne de la population à l'âge de 64 ans, cet écart se transmet généralement de génération en génération et justifierait de rehausser de 30 % le niveau des pensions de ces catégories (afin de leur faire bénéficier du même taux de rendement interne sur leurs cotisations que le français moyen). L'idéal serait de faire du cas par cas, via un examen médical au moment du départ à la retraite pour qu'un tel ajustement soit fonction de l'état de santé précis de chacun, mais cela semble bien impraticable !

LIRE AUSSI :

- **Retraite, épargne : les Français ont peur de l'avenir**
- **EDITO – Les trois failles du budget 2025**

Que faire ? Les baby-boomers sont les grands gagnants de notre système par répartition, c'est donc sur eux, les retraités actuels, qu'il faudrait faire peser une bonne partie **du rééquilibrage budgétaire**. Et pour le reste, s'inspirer des meilleures pratiques **chez nos partenaires**. Afin de rendre le système plus redistributif, il faudrait mettre en place un taux de remplacement plus élevé pour les petites retraites, à l'instar de ce qui est fait dans le régime de base aux Etats-Unis de façon extrême : le niveau de la pension y passe progressivement de 90 % du revenu pour une personne pauvre à seulement 30 % pour les plus aisées.

En France, pour une catégorie de travailleur donné, le taux de remplacement est quasiment constant dès lors que l'on se situe entre les minima sociaux (minimum contributif, allocation de solidarité) et le plafond de la Sécurité sociale. Et en ce qui concerne la pénibilité, l'idéal serait, à l'instar de l'Allemagne, d'inciter les partenaires sociaux à négocier des accords de branche identifiant les métiers pénibles, et à s'accorder sur un surcroît de cotisations sociales finançant préretraites ou travail à temps partiel. Cela responsabiliserait au passage les entreprises, les incitant à lutter davantage contre la pénibilité au travail.

Frédéric Cherbonnier est professeur d'économie à l'Institut d'études politiques de Toulouse (Sciences Po Toulouse) et membre de Toulouse School of Economics (TSE).

Frédéric Cherbonnier

Michelle Perrot, historienne : « Le genre masculin s'est historiquement construit dans l'idée de la possession du corps des femmes »

Propos recueillis par Nicolas Truong

Publié le 08 février 2025 à 06h00, modifié le 08 février 2025 à 14h54

Lecture 12 min.

Article réservé aux abonnés

Offrir l'article

ENTRETIEN | Le masculinisme politique, incarné notamment par les présidents Trump et Poutine, est une réaction au mouvement #MeToo, analyse l'historienne dans un entretien au « Monde ». Elle invite les hommes à réfléchir au problème du genre et à la façon dont la virilité s'est construite.



OLIVIER DANGLA

Professeure émérite à l'université Paris-Diderot, Michelle Perrot est une historienne de renommée internationale, pionnière de l'histoire des femmes et du genre. Elle a notamment dirigé, avec Georges Duby, *L'Histoire des*

femmes en Occident, de l'Antiquité à nos jours (cinq volumes parus chez Plon, 1990-1991) et a publié *Le Chemin des femmes* (Robert Laffont, 2019), *Le Temps des féminismes* (avec Eduardo Castillo, Grasset, 2023) et *S'engager en historienne* (CNRS éditions, 2024).

Le second mandat de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis marque-t-il un moment de régression pour les femmes en Occident ?

Le masculinisme politique est une réaction au nouvel âge de l'émancipation des femmes, une réponse viriliste au mouvement #MeToo. Face à la libération de la parole sur les violences sexuelles et sexistes, mais aussi devant l'affirmation des femmes à vouloir vivre pleinement et souverainement leur vie amoureuse, sexuelle et parfois même professionnelle, une partie des hommes trouvent en Donald Trump une figure de la résistance de l'ordre ancien. Certains des partisans du président américain, influenceurs misogynes et complotistes, vont même jusqu'à retourner le slogan féministe, « Mon corps, mon choix » par « Ton corps, mon choix ».

C'est un véritable retournement idéologique. Une volonté d'en revenir à un prétendu « ordre naturel » dans lequel la domination masculine va de soi. Dans les années 1970, « Mon corps, mon choix » signifiait le plus souvent : « Un enfant si je veux. » Depuis #MeToo, il veut dire aussi : « Le sexe, si je veux, quand je veux. » La signification de cette inversion est claire : « Je suis maître de ton corps. »

Lire aussi | [Donald Trump et les femmes, histoire d'une relation toxique](#)

N'oublions pas que Donald Trump a lui-même été condamné en 2023 pour agression sexuelle et pour des propos diffamatoires tenus en 2022 à l'encontre de l'ancienne chroniqueuse de presse Elizabeth Jean Carroll et qu'il est aussi le premier ancien président américain à avoir été condamné au pénal pour des paiements cachés à une star du porno effectués avant la présidentielle de 2016. Les personnalités politiques françaises qui prétendent s'inspirer de cette nouvelle révolution conservatrice américaine ne sauraient faire l'impasse sur ces questions.

Est-ce pour ces raisons qu'il était important d'inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution française ?

Oui, il fallait le faire, car les régressions sont toujours possibles, comme on le voit aux Etats-Unis. Le droit est aujourd'hui, encore plus qu'hier, un levier, un rempart, un bouclier pour les femmes. Il inscrit les conquêtes sociales et existentielles dans la lettre, et c'est fondamental.

De la Russie aux Etats-unis, sous les pouvoirs de Vladimir Poutine et de Donald Trump, les transgenres sont la cible privilégiée des nationaux populistes. Pour quelles raisons ?

Nous assistons à une véritable guerre faite aux transgenres. Le masculinisme s'oppose aux féminismes contemporains – Trump et Poutine considèrent la virilité comme le pilier du monde. Mais il est encore plus mal à l'aise avec le brouillage des frontières sexuelles.

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Découvrir

La confusion des sexes suscite une peur viscérale. Et cela vient de loin. Jeanne d'Arc a été brûlée pour bien des raisons, mais aussi parce qu'elle usurpait le rôle guerrier des hommes. Au XIX^e siècle, les femmes qui portaient un pantalon, que la Préfecture de police de Paris leur interdisait, suscitaient une vive hostilité.

Les conservateurs et les réactionnaires assurent qu'il existe un ordre naturel ou divin qu'il ne faudrait pas modifier. Selon eux, l'ordre des sexes est le fondement de l'ordre du monde. Or, les êtres humains ne sont pas assignés à un destin. Il y a le donné biologique, mais on peut être libre de choisir son sexe. Si des individus sont mal à l'aise avec cette assignation naturelle, s'ils sont majeurs ou capables de discernement – avant la maturité, la prudence s'impose – il n'y a pas de raison de s'y opposer. C'est ce que ne supportent pas

celles et ceux qui cherchent à reconduire la gouvernance masculine. La contestation des frontières sexuelles fait partie de l'engagement féministe.

De nombreuses femmes composent les instances dirigeantes des partis nationaux-populistes, dont certaines propositions sont contraires aux droits des femmes. Comment l'expliquez-vous ?

Toutes les femmes ne sont pas féministes. Les unes parce qu'elles se revendiquent de l'ordre des sexes et adhèrent à cette vision du monde qui rassure, les autres parce que le féminisme leur paraît une dérive bourgeoise, telle Simone de Beauvoir, du moins au début de son parcours.

Le féminisme de droite est particulièrement actif aujourd'hui. Il estime que l'Occident est supérieur au reste du monde, puisque certains droits fondamentaux pour les femmes sont apparus dans cette aire géographique. Ce féminisme occidentaliste est une contradiction dans les termes, puisque le droit des femmes repose sur des valeurs universelles – quels que soient les lieux où elles sont nées – et ne peut en exclure une partie du monde.

Lire aussi | [Cinq ans après l'« affaire Mila », la mue d'un symbole de la laïcité devenu égérie de l'extrême droite](#)

Or, il est possible de défendre ces valeurs sans faire de l'Occident un absolu. En regard, un féminisme décolonial se déploie, puisque les questions raciales et postcoloniales ont longtemps été minorées dans les luttes d'émancipation des femmes.

Pour quelles raisons les féminismes sont-ils aussi éclatés aujourd'hui ?

Les différences sont particulièrement marquées, en effet, ce qui fragilise l'universalisme. La diversité des féminismes contemporains permet, malgré tout, de mettre l'accent sur des discriminations que l'on ne voyait pas auparavant. Ces divergences d'approche témoignent d'une conscience aiguë de la complexité d'un monde morcelé.

N'oublions pas néanmoins que nous vivons dans une aire géographique privilégiée, un îlot par rapport à des pays comme l'Iran ou l'Afghanistan, dans lesquels les femmes sont murées, réprimées, réduites au silence. Leur combat doit mobiliser et rassembler tous les féminismes.

Le procès des viols de Mazan (Vaucluse) marque-t-il une étape dans l'histoire de l'émancipation des femmes ?

Ce procès est un événement historique. Il est même paradigmatique. Dans cette affaire, nous sommes tout d'abord dans l'inattendu et l'inimaginable. Une femme, Gisèle Pelicot, a été offerte par son mari à cinquante autres hommes. Son corps, rendu inerte par la sédation chimique, fut systématiquement abusé.

Les cris et la douleur des viols sont enfouis dans les silences de l'histoire. Nous savons qu'il y avait des viols collectifs, notamment au Moyen Age – prouver sa virilité passait souvent par le fait de « se faire une fille », en groupe ou en bande. Mais, dans l'affaire de Mazan, il y a un tricot d'éléments inédits : un site Internet qui proposait des rencontres « à son insu », la soumission médicamenteuse, la pornographie numérique.

Et puis, il y eut la volonté de Gisèle Pelicot de rendre les audiences publiques. Ce geste fut d'une portée immense. La victime est devenue actrice de son procès. Mazan est un événement en soi, mais aussi par son retentissement.

Lire aussi | [Hélène Devynck, journaliste : « Gisèle Pelicot a réussi l'exploit de faire de la victime le centre du récit »](#)

Son écho international fait penser à #MeToo : il relève d'une mondialisation des émotions, il révèle cette domination masculine à laquelle les femmes sont encore confrontées, tout comme leur volonté de s'y opposer, notamment par le droit, quitte à livrer au monde les terreurs parfois subies dans la chambre à coucher. Car, il faut le rappeler, la plupart des viols ont lieu dans la sphère familiale, notamment à travers le viol conjugal.

Cette affaire est-elle sans précédent dans l'histoire ?

Mazan est une rupture, mais il faut aussi l'inscrire dans la continuité du procès d'Aix-en-Provence, en 1978, qui a contribué à modifier le statut juridique du viol, en 1980. En août 1974, deux touristes belges, lesbiennes, campent dans les Calanques, près de Marseille, et sont approchées par un pêcheur dont elles refusent les avances. Le lendemain, celui-ci revient avec deux amis afin de les violer avec une grande violence. L'une d'entre elles tombera enceinte.

Lire aussi l'analyse |

[Le procès des viols de Mazan, d'un combat personnel à une prise de conscience collective](#)

Ces deux jeunes femmes, défendues par l'avocate Gisèle Halimi, n'ont pas bénéficié d'une grande solidarité à l'époque. Loin du procès de Mazan, au cours duquel Gisèle Pelicot a été largement soutenue par l'opinion publique, une partie de la foule massée devant le tribunal d'Aix-en-Provence soutenait les accusés et conspuait les « gouines ». La différence est considérable avec la situation actuelle. Les femmes se sont affirmées, elles font preuve d'une sororité extraordinaire et beaucoup d'hommes sont solidaires. La honte a changé de camp.

Si l'affaire de Mazan est un événement, doit-elle marquer une nouvelle étape juridique ?

Il est possible de redéfinir plus précisément le viol. Des juristes, comme Isabelle Rome, y sont favorables et souhaitent introduire la notion de consentement dans sa définition, mais certaines associations féministes sont réservées, par crainte de compliquer les choses pour les plaignantes. Le débat est ouvert. J'incline cependant à penser que les juristes féministes ont raison de vouloir compléter et affiner la loi.

Les viols de Mazan ont-ils été rendus possibles en raison de la persistance de la « culture du viol » ou de l'appropriation des corps dans la société française ?

L'idée que l'on puisse posséder une femme est un fait ancien. Don Juan est une figure culturelle valorisée. Et de nombreux auteurs et compositeurs, de

Molière à Mozart, ont mis en scène la puissance et le chavirement de la séduction dont il est l'incarnation.

Lire aussi l'analyse |

[Introduire le consentement dans la définition du viol : piège ou avancée ?](#)

Ce mythe fait partie de notre culture, et il n'est pas question de l'effacer. Mais il n'en demeure pas moins que le donjuanisme pourrait s'autoriser le viol. Car il y a, dans notre histoire et notre culture, une indulgence suspecte pour le viol comme acte viril.

Mais tous les hommes doivent-ils, pour autant, se sentir coupables face aux crimes de Mazan ?

Tout le monde n'est pas coupable, mais tout le monde est responsable. Non pas des viols de Mazan, mais d'un certain laisser-faire en la matière, une sorte de tolérance ordinaire. Il est toutefois inutile et dangereux d'essentialiser un sexe. Je n'aimerais pas qu'on dise : « Toutes les femmes sont... » Donc tous les hommes n'ont pas à se sentir coupables.

Cela dit, le genre masculin s'est historiquement construit dans l'idée de la possession du corps des femmes. Un homme s'affirmait lorsqu'il multipliait les conquêtes. Il était valorisé lorsqu'il les collectionnait. La femme était considérée comme un bien meuble, une terre, une propriété, une maison – en un mot, comme une chose. La conjugalité était fondée sur l'obéissance au mari. Le devoir conjugal répondait aux prétendus besoins irrépessibles des hommes, et le mariage était considéré comme une régulation de la sexualité masculine débordante.

Les violeurs de Mazan sont-ils des hommes ordinaires ?

Socialement, oui, psychologiquement, pas forcément. Ce qui est frappant, c'est la reproduction des violences subies pendant l'enfance. Une agression sexuelle, cela marque durablement. Et c'est particulièrement grave quand elle touche des enfants.

La plupart du temps, le viol n'est pas perpétré par le type inconnu au coin de la rue. On risque davantage d'être agressé chez soi. C'est pour cela que le viol dans l'enceinte familiale est particulièrement traumatisant. Celui qui vous aide à vous construire, le proche, qui devrait être le tendre, devient l'ennemi.

Que peuvent faire les hommes afin d'éviter de reproduire cette domination de genre ?

Pour les filles, le comportement du père est particulièrement important, car c'est leur toute première image masculine. Mon père était féministe. Il savait que les hommes détenaient le pouvoir, mais il me disait : « Saisis ta chance, prends ton destin en main. » Au cours de ma vie et de ma carrière, je n'ai cessé de rencontrer des hommes qui se comportaient vraiment bien avec les femmes. Il y a toujours eu des hommes féministes, notamment dans la vie intellectuelle.

Condorcet est sans doute l'un des plus éclatants. Au moment où la Révolution française exclut les femmes de la citoyenneté, il écrit, en 1790, *Sur l'admission des femmes au droit de cité*. Il habitait presque en face de chez Olympe de Gouges, et je me prends parfois à imaginer leur rencontre et leurs échanges. Mais j'ai envie de dire aux hommes : « Emparez-vous de votre histoire ! » Les femmes l'ont fait.

Les hommes doivent réfléchir au problème du genre, à la façon dont la virilité est construite, comme l'ont fait, d'un point de vue savant, des historiens comme Georges Vigarello, Alain Corbin et André Rauch, une attitude intellectuelle de prise de conscience historique tout à fait réjouissante.

N'y a-t-il pas un malaise dans la masculinité ? Comment être un homme aujourd'hui ?

Les hommes croient-ils que cela a été facile d'être femme ? Les obstacles étaient bien plus difficiles. Il n'est pas inintéressant que les hommes se rendent compte qu'assumer son identité sexuelle n'est pas simple. Cela ne va pas de soi d'être un homme. Il est vrai que les femmes sont portées par

l'histoire, on aurait dit autrefois par le progrès, et que les hommes peuvent avoir le sentiment de perdre beaucoup. Mais que perdent-ils vraiment ? Perdre son ancien statut, n'est-ce pas découvrir de nouvelles libertés ? Un partenariat égalitaire, joyeux, amoureux, sexuel notamment avec les femmes, n'est-ce pas la promesse d'une aventure pleine d'inventions ?

Lire aussi l'entretien (2019) | [Michelle Perrot : « Le rire masculin fait du bruit, les larmes féminines coulent en silence »](#)

Nous traversons une période lors de laquelle les relations sexuelles se reconstruisent et se recomposent. Les repères anciens sont abolis. Les femmes travaillent, elles revendiquent leur désir, elles assument leur recherche du plaisir. Les hommes se retrouvent devant des partenaires plus exigeantes. Ce n'est plus comme avant, et c'est d'autant plus intéressant. Que l'histoire se fasse !

Faut-il continuer à changer les représentations ?

Assurément. Et, sur ce point, l'éducation est tellement importante, dans les familles, à l'école et dans la société, à travers toutes les images et les pratiques qui forgent une conscience. Il est important d'expliquer que les rapports entre les femmes et les hommes ont une histoire.

Lire aussi | [Repenser l'éducation des garçons, un levier contre les violences et pour l'égalité](#)

De faire comprendre que le genre, c'est la construction historique et culturelle de la différence des sexes. De rappeler la longue quête inachevée de l'égalité, la façon dont les femmes ont eu des difficultés à obtenir le droit de vote, le code civil napoléonien qui les soumettait au chef de famille, l'assignation aux travaux domestiques, les retards pris dans l'alphabétisation, puisqu'on considérait qu'elles n'étaient pas faites pour le savoir, la langue où le masculin l'emportait sur le féminin avant qu'on ne féminise notamment les noms de métiers.

Quelles sont les figures que pourrait retenir un programme d'enseignement d'histoire des femmes dans le secondaire ?

Sans doute conviendrait-il de s'intéresser à des femmes qui franchissent les frontières, qui bousculent l'ordre établi. En 1791, Olympe de Gouges écrit une *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, car la Révolution française, qui proclame que « tous les hommes naissent libres et égaux en droit », refuse d'accorder la pleine citoyenneté à la moitié de la nation et de l'humanité, en parfaite contradiction avec l'universalité de la Déclaration de 1789.

« La femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune », déclare Olympe de Gouges, qui sera guillotinée en 1793. C'est particulièrement important, car la politique, c'est la décision.

Lire aussi la tribune : [« Olympe de Gouges, symbole exemplaire du féminisme et de l'humanisme, doit rejoindre le Panthéon »](#)

De son côté, George Sand revendique toutes les libertés : la liberté amoureuse, la liberté d'écrire, de créer, de voyager ou de gérer sa fortune. Sa maison était un lieu ouvert à la différence des sexes, un lieu intime d'émancipation, une sorte de thébaïde moderne où s'affirmaient les libertés.

La création de lieux est une chose particulièrement importante. Nous sommes des êtres locaux, et créer un emplacement, c'est une manière de créer de la liberté. Les femmes n'ont cessé de revendiquer des lieux interdits. Les cafés étaient des lieux d'hommes. Ma mère me disait qu'il lui était difficile d'entrer seule dans un café, au début du XX^e siècle.

J'ajouterais, évidemment, Simone de Beauvoir. *Le Deuxième Sexe* (1949) demeure une œuvre fondamentale pour la pensée féministe et pour la philosophie tout court, peut-être davantage que celle de Sartre même, dont la pensée est aujourd'hui moins prisée. En s'inventant une vie libre, en s'autorisant des « amours contingentes » au sein du couple qu'elle formait avec Sartre, elle a fait preuve d'invention intime dans une époque normée.

Je mentionnerais également la philosophe Simone Weil pour ses engagements politiques et sociaux auprès de la classe ouvrière pendant le Front populaire et aux côtés des républicains pendant la guerre d'Espagne.

Sans oublier Gisèle Halimi, l'avocate des grands procès qui ont jalonné la cause des femmes.

Quels sont les combats féministes qui restent à mener ?

Il y en a beaucoup, même si l'on ne s'en tient qu'aux pays occidentaux. Les préjugés sont tels que les filles, par exemple, restent encore sur le seuil des sciences les plus abstraites, comme si perdurait l'idée que l'esprit des femmes n'était pas capable d'abstraction de la même manière que les hommes. La période rend les combats plus nécessaires. Car, dès qu'il y a crise, politique ou économique, les rapports de sexe sont touchés et la propension est forte à vouloir remettre les femmes à la maison.

Malgré tout, ce qui a existé résiste et persiste. L'histoire n'est pas linéaire, elle est faite de reculs et de ressacs, d'avancées et de backlashs, mais ce qui est acquis devient un substrat. On n'efface pas ce qui a existé, on n'abolit jamais l'histoire. Les acquis demeurent dans le tissu social, dans la trame des êtres, et c'est réconfortant.

A nous de transmettre les héritages des femmes qui nous ont précédés. L'histoire n'est pas un fil, mais un tissu. Les choses s'enlacent et les réminiscences des expériences émancipatrices peuvent aider à résister et à en vivre de nouvelles.

Verra-t-on, un jour, une femme accéder à la présidence de la République en France ou aux Etats-Unis ?

Faire du sport, se libérer du mariage, dénuder son corps : chaque frontière a été difficile à franchir. Parvenir au pouvoir suprême, c'est la dernière marche. Sans doute est-elle la plus difficile à gravir. Cet obstacle infranchi permet de mesurer le point ultime de résistance à l'égalité et la peur viscérale de l'arrivée des femmes au pouvoir dans des pays aussi importants que les Etats-Unis. Ce sera encore long, mais on la franchira, cette dernière marche, qui n'est peut-être pas d'ailleurs la plus importante. Les changements du quotidien, de la vie ordinaire, le sont bien davantage.

Une intellectuelle saisie par le « sens de l'histoire »

C'est sans doute l'expérience de la guerre qui a conduit Michelle Perrot à devenir historienne. Une guerre venue briser une « *enfance enchantée* » vécue « *dans un temps très ancien* », comme se plaît à dire la dix-neuviémiste dans *S'engager en historienne* (CNRS Ed., 2024). Celui d'un Paris populaire où résonnaient les airs des chanteurs de rue et où, au cœur des ateliers occupés du Sentier, irradiait la gaieté des ouvrières lors du Front populaire.

Le charme se rompt brutalement en 1939. S'ouvre alors une période marquée par l'humiliation de devoir escorter sa mère au milieu des soldats allemands et d'affronter « *le regard de l'occupant sur un corps qui pouvait être occupé* », mais aussi par la culpabilité d'être une fille unique à une époque où les parents qui n'avaient pas fait beaucoup d'enfants pouvaient être jugés responsables de la débâcle patriotique. Entre anorexie et mélancolie, scoliose et dépression, son adolescence est emplie de tourments et de souffrances. Des souvenirs inscrits à jamais dans sa mémoire et qui lui ont donné, dit-elle, le « *sens de l'histoire* ».

La sensation de liberté sera d'autant plus grande à la Sorbonne, où Michelle Perrot suit les enseignements de Camille-Ernest Labrousse (1895-1988), selon qui « *la classe ouvrière a droit à son histoire* » – un encouragement à choisir des sujets historiques inexplorés. Agrégée d'histoire en 1951, Michelle Perrot soutient, en 1971, sa thèse sur les ouvriers français en grève entre 1871 et 1890.

Ancrée dans une histoire sociale qu'elle n'a « *jamais complètement quittée* », assure-t-elle, la jeune sympathisante communiste opposée à la guerre d'Algérie explore de nouveaux champs de recherche : les femmes et les prisons. « *Submergée et séduite* » par le mouvement de libération des femmes des années 1970, elle produit des travaux précurseurs et majeurs sur l'histoire des femmes en Occident, dont témoignent l'ouvrage dirigé avec Georges Duby (cinq volumes parus chez Plon, 1990-1991) ainsi que *Les Femmes ou les silences de l'histoire* (Flammarion, 1998).

Dans ces années-là, le succès des femmes en tailleur et aux cheveux courts, qui se veulent « *féminines* » et se défendent d'être « *féministes* », masque sans doute nombre de « *refoulements* » et de « *renoncements* », écrit-elle dans *Les Temps nouveaux* (sous la direction de Vincent Martigny, Seuil, 256 pages, 21 euros). Les « trente glorieuses » n'ébranlent en effet guère « *le sombre tableau de la condition féminine* » brossé en 1949 par Simone de Beauvoir dans *Le Deuxième Sexe*. Le droit de travailler sans l'autorisation du mari date de 1965, et le salaire des femmes reste un salaire « d'appoint ». La politique est alors masculine – « *Et pourquoi pas un sous-secrétariat d'Etat au tricot ?* », répond le général de Gaulle alors qu'on l'interroge, en 1967, sur l'opportunité de créer un secrétariat à la condition féminine.

Les « *obscurités* » de ces années mythifiées sont devenues « *nos évidences* », à l'image de l'abbé Pierre (1912-2007), accusé d'agressions sexuelles, figure iconique tombée de son piédestal. « *Ce qui ne comptait pas, ce dont du moins on ne parlait pas, est devenu pour nous essentiel* », analyse Michelle Perrot. « *Faire l'histoire des femmes, c'est regarder le temps autrement* », conclut-elle, parce qu'il faut pour cela « *dissoudre les ombres* » et « *dissiper les silences* ». Ce que l'historienne continue de faire avec éclat et bienveillance, constance et vigilance.